Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le



PORTS OU BASSEN D'AFFCACHON

ID: 033-200075992-20231213-28_2023-DE

REDEVANCES TERRESTRES 2024 (TARIFS en euros TTC)

1 / Redevances d'occupation annuelles

NB : tarification minimale de 15€

ELEMENT D'OCCUPATION	TARIF au m²
1 TP pro	0,92 €
1b TP agrément ou associatif	2,50 €
2 TP + Cabane SMPBA proféssionnels	2,00€
2b TP + Cabane SMPBA agrément	4,00 €
3 TP + Quai SMPBA Pro	1,95 €
3b TP + Quai SMPBA agrément	4,00 €
4 TP + Cabane SMPBA + Quai SMPBA	2,52 €
4b TP + Cabane SMPBA + Quai SMPBA agrément	5,00 €
TP stockage de bateaux entreprise nautique	6,00 €
6 Terrasse de restauration	15,00€
7 Terrasse des ateliers de restauration d'Andernos	42,00€

Bateau(x) de l'ostréiculteur, du pêcheur ou (le) bateau d'intervention de l'entreprise de construction, de location ou de maintenance nautique titulaire d'une AOT dispose automatiquement d'un emplacement plan d'eau pour son(ses) navires professionnels.

navires professionnels.			
	ACTIVITES	TARIF	
8	% sur Chiffre d'affaires année N-1 activité économique	1,35%	
13	Antenne d'opérateur de téléphonie sur bâtiment SMPBA	2 000 €	
14	Pylône d'opérateur de téléphonie sur TP	9 000 €	
20	Installation eau/assainissement (cabane SMPBA Professionnelle)	50% du montant TTC	
2 / Redevances outillage			
	ELEMENT D'OUTILLAGE	TARIF	
21	Portique/Potence entrenus par le SMPBA	805 €	
	Insfrastructures alimentation eau de mer réalisées et entretenues par le SMPBA	16,50 €/m² bassin/an	
22	(systèmes prépondérance gravitaire)	10,50 €/111 bassin/an	
	Insfrastructures alimentation eau de mer réalisées et entretenues par le SMPBA à	21,50 €/m² bassin/an	
22b	Andernos-les-Bains	21,50 €/III Dassiii/aii	
23	Participation à surveillance ostréiculture période de fête	180€/an/entreprise/port	
24	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (16m < navire < 20 m)	5 550 € par mise à l'eau	
25	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (20m < navire < 30 m)	16550 € par mise à l'eau	
26	Cale de mise à l'eau de Canal et Larros (pour navire > 30 m)	27600 € par mise à l'eau	
27	Aire de carénage SMPBA (maxi 5 jours d'utilisation par bateau)	17,5 €/j d'utilisation	
28	Aire de lavage SMPBA	2,5€/3mins d'utilisation	
29	Carte aire de carénage/lavage pour les professionnels	350 €	
30	Navire, véhicule, remorquesur aire de carénage, cale ou aire technique	100 € /j	
31	Bassin à flot	12 600 €/an	
	Stockage de navires (1) ou marchandises et assimilées (2) sur zone de sécurité	3€ (forfait) ou 3€/m² (2)	
32	publique SMPBA	occupé par jour	
33	Stationnement de remorques sur aire identifiée	10 € /j	
	Mise à l'eau navire non titulaire contrat SMPBA (AOT / Liste attente)	10€ (montée/descente)	
37	Port à sec (ml/an sans entretien manœuvres illimités- cf réglt)	250€/ml bateau /an	
38	Frais de reproduction de clés (ponton /cabanes SMPBA)	10 €	
39	Nettoyage AOT sur défaillance du titulaire après mise en demeure	10€/m2	
40	Refacturation taxe foncière AOT commerciales	Titre des impôts	